



Association AMAP'PLACE
ESPACE'YON, 20 rue du vieux bourg
85170 Dompierre sur Yon
mail : amap-place@laposte.net

CONTRAT CHAPONS

Contrat d'engagement entre amapien et producteur

Période de noël :

19 décembre 2025

| La productrice : | L'amapien, l'amapienne |
|--|---------------------------------|
| Aurélie Guérin La Ferme BEOTOP Le Four 85670 Saint Paul Mont Penit | Nom/Prénom : Tél : Mail : |

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR :

- s'engage : à honorer les distributions définies entre lui et l'AMAP (**1 fois par mois de 18h15 à 19h15**) et à distribuer le nombre de poulets prévus sur le semestre, en compensant d'éventuels problèmes de production d'une distribution à l'autre.

ENGAGEMENT DE L'AMAPIEN

S'engage : - à venir récupérer sa commande lors de la permanence sur le lieu de distribution : salle du tier lieu, place de la résistance de Dompierre-sur-Yon . - à demander à un autre amapien de récupérer la commande si empêchement exceptionnel et surtout prévenir le référent si problème de dernière minute sachant qu'une commande oubliée sera perdue par l'amapien. - à acheter sa part de production à l'avance en reconnaissant les aléas climatiques comme faisant partie de de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la production de la saison. - à participer au fonctionnement de l'AMAP en tenant au moins une permanence lors de cette période de contrat.

Choix des quantités

| Taille de CHAPONS | Quantité | PRIX | TOTAL |
|---|----------|----------|-------|
| Entre 3 et 4 kg (8-10 personnes adultes) | | 17€50/kg | |
| Paiement à la livraison, prix en fonction du poids | | | |

ABATTAGE LE 19/12 ET DLC DE 10 JOURS, DATE LIMITE DE COMMANDE : 15 NOVEMBRE

Les chèques sont établis à l'ordre de « Aurélie GUERIN » et remis à la signature du contrat au référent.

+ 1 chèque annuel de 10 euros à l'ordre d'AMAP'Place et le bulletin d'adhésion à l'AMAP rempli (1 seule adhésion annuelle quelque soit le nombre de contrats).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat et les accepter : OUI NON

Fait en 2 exemplaires à Dompierre S/ Yon, le : _____

La productrice : Aurélie GUERIN

Signature(Mention « Lu et Approuvé »)

l' « AMAPien » NOM :

signature (Mention « Lu et Approuvé »)



Association AMAP'PLACE
ESPACE'YON, 20 rue du vieux bourg
85170 Dompierre sur Yon
mail : amap-place@laposte.net

CONTRAT CHAPONS

Contrat d'engagement entre amapien et producteur

Période de noël :

19 décembre 2025

| La productrice : | L'amapien, l'amapienne |
|--|---------------------------------|
| Aurélie Guérin La Ferme BEOTOP Le Four 85670 Saint Paul Mont Penit | Nom/Prénom : Tél : Mail : |

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR :

- s'engage : à honorer les distributions définies entre lui et l'AMAP (**1 fois par mois de 18h15 à 19h15**) et à distribuer le nombre de poulets prévus sur le semestre, en compensant d'éventuels problèmes de production d'une distribution à l'autre.

ENGAGEMENT DE L'AMAPIEN

S'engage : - à venir récupérer sa commande lors de la permanence sur le lieu de distribution : salle du tier lieu, place de la résistance de Dompierre-sur-Yon . - à demander à un autre amapien de récupérer la commande si empêchement exceptionnel et surtout prévenir le référent si problème de dernière minute sachant qu'une commande oubliée sera perdue par l'amapien. - à acheter sa part de production à l'avance en reconnaissant les aléas climatiques comme faisant partie de de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la production de la saison. - à participer au fonctionnement de l'AMAP en tenant au moins une permanence lors de cette période de contrat.

Choix des quantités

| Taille de CHAPONS | Quantité | PRIX | TOTAL |
|---|----------|----------|-------|
| Entre 3 et 4 kg (8-10 personnes adultes) | | 17€50/kg | |
| Paiement à la livraison, prix en fonction du poids | | | |

ABATTAGE LE 19/12 ET DLC DE 10 JOURS, DATE LIMITE DE COMMANDE : 15 NOVEMBRE

Les chèques sont établis à l'ordre de « Aurélie GUERIN » et remis à la signature du contrat au référent.

+ 1 chèque annuel de 10 euros à l'ordre d'AMAP'Place et le bulletin d'adhésion à l'AMAP rempli (1 seule adhésion annuelle quelque soit le nombre de contrats).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat et les accepter : OUI NON

Fait en 2 exemplaires à Dompierre S/ Yon, le : _____

La productrice : Aurélie GUERIN

Signature(Mention « Lu et Approuvé »)

l' « AMAPien » NOM :

signature (Mention « Lu et Approuvé »)